

# *Compte rendu réunion*

## *Séance du 21 septembre 2015*

L'an deux mil quinze et le vingt et un septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 14/09/2015*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.  
*Affichage porte de la Mairie le 14/09/2015*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - BAUD Thérèse - MORIN Daniel - LE MAINTÉC Christophe – THOMÉ Valérie - SAGUET Emmanuelle – COJEAN François – NOGUES Loïc - OLLITRAULT Michelle - SHEWARD Sandra - CHEREL Nolwen - LE CLEZIO Valérie – GLOUX Ingrid – Daniel PETIOT

Absent excusé : ANDRE Philippe a donné procuration à GUILLAUME Alain

Secrétaire de séance : SAGUET Emmanuelle

Avant de démarrer l'ordre du jour, Mr Le Maire répond aux observations faites sur le procès-verbal de la précédente réunion. Interrogations sur le prêt pour financement Maison Place de l'église et durée de la convention avec LE CLEZIO EVEN pour tarifs préférentiels pesage bascule publique.

### **1/ Intervention de Mme MICHAS, gérante de la pharmacie d'Hilvern**

Mme MICHAS est intervenue pour faire état de la situation bien précaire de la pharmacie. L'échéance du 30 octobre ne pouvant être assurée, son avenir même à court terme est mis en cause si aucun repreneur ne se manifeste rapidement.

Une commission composée de Mme LE CLEZIO, GLOUX, THOMÉ, Mrs GUILLAUME, COJEAN, PETIOT se réunira samedi matin pour en débattre.

### **2/ Point sur la rentrée scolaire : Ecoles, cantine, TAP, personnel**

Effectifs stables dans les **écoles**. 65 école d'Hilvern et 67 école Ste Thérèse

**Cantine** : 80 enfants

**Garderie matin** : entre 12 et 15 enfants et **garderie soir** entre 15 et 20 enfants

**TAP** : pas de changement des horaires, inversion des animateurs, programme activités polyvalentes avec intervention de Mr LE FLOCH Denis, éducateur sportif spécialité judo.

Le transport scolaire est maintenu le mercredi pour Trévé (cantine, Centre de Loisirs), à ce jour, 9 enfants inscrits

Mme SAGUET souligne que la rentrée scolaire à l'école d'Hilvern a été marquée par la venue de FR3 Bretagne. Les travaux d'isolation extérieure ne sont pas tout à fait terminés, mais les aménagements intérieurs, donnent entière satisfaction aux enseignantes et aux enfants.

### **Point sur les personnel et les contrats :**

#### **Renouvellement contrats :**

SAGORY Anaïs : cantine, renfort garderie, TAP

GLAMA Adeline, congé parental jusqu'au 22/02/2016

Remplacée par LE VERGER Charlotte : bibliothèque, TAP, ménage

LE MEUR Christian : gestion clefs salle de sport et entretien des locaux

HUBY Michelle : vacataire pont bascule

## Création contrat vacataire :

FIOT Angeline : coordinatrice TAP, à raison de 4h/hebdo (du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 décembre 2015). Indemnité accessoire de 200 € brut par mois

## Intérim

DES pour intérim dans l'attente de recrutement poste entretien école/cantine/bâtiments communaux.

Une rencontre est prévue avec pôle emploi pour faire un point sur les emplois d'avenir (CUI-CAE).

## 3/ RD 130 : projet de transfert

La RD 130, reliant St Caradec à St Thélo, est en travaux sur une longueur de 4,742 km. Ces travaux d'élargissement, d'élargissement, de creusement des fossés sont financés par le département qui va ensuite réaliser un enrobé. En contrepartie, le Conseil Départemental demande à la commune d'accepter le transfert de cette voie dans son patrimoine. La discussion sur ce transfert sera évoquée lors d'un prochain conseil municipal le temps d'estimer les coûts d'entretien des fossés et des bas-côtés.

## 4/ Poteau incendie «Le Hazay » : devis

Accord à l'unanimité pour le remplacement du puisard en poteau incendie au lieu-dit « Le Hazay » devis SAUR 2 272.20 € TTC

## 5/ lotissement de Kerjoie : réhabilitation, lancement appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide le lancement de la procédure et autorise Mr Le Maire à solliciter les services de la CIDERAL pour engager cette consultation.

## 6/ Budget assainissement : emprunt pour travaux réseaux

Vu les travaux réalisés ces dernières années à la station d'épuration (cuve déphosphatation) et sur les réseaux (centre bourg, lotissement « les terrasses de la Chouette Chevêche »), et vu qu'aucun prêt n'a été réalisé pour financer ces opérations, d'un montant total de 120 483 € subventionnés à hauteur de 54 865 €, il convient de procéder à la réalisation d'un emprunt par le budget assainissement.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante sollicite Mr Le Maire pour consulter 3 banques afin d'examiner les offres faites selon les critères suivants :

montant: 50 000 €, durée 20 ans, taux fixe.

Par ailleurs, Mr Le Maire propose à l'assemblée de demander une renégociation de l'emprunt existant sur le budget assainissement, le taux (4.86 %) étant bien au-dessus du marché actuel  
Accord à l'unanimité.

## 7/ Contrat groupe assurance statutaire : adhésion

Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 20/06/2014, la collectivité a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut des ses agents en application de l'article 26 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose :

que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22

Décide à l'unanimité :

### **Article 1 :**

d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante :

Assureur : CNP Assurances/courtier SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Et d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

✓ **Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6.80 % *
Accident de service/maladie professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue maladie	Sans franchise	
Maladie de longue durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	

\* 6.50 % de taux de cotisation + 0.30 % de frais de gestion

✓ **Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**

Risques garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	Sans franchise	1.47 % *
Accident de service/maladie professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave Maladie	Sans franchise	

\* 1.40 % de taux de cotisation + 0.07% de frais de gestion

### **Article 2 :**

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

### **\* Schéma de mutualisation : avis du Conseil Municipal**

Rappel : la mutualisation est obligatoire et consiste à mettre en commun des ressources, des moyens humains et/ou matériels entre collectivités. La CIDERAL a élaboré un projet de schéma de mutualisation qui doit être soumis au Conseil Municipal pour avis.

5 fiches action sont retenues :

- mutualiser le personnel
- Développer la commande publique
- mutualiser les ressources informatiques
- Optimiser les outils de communication
- Optimiser les programmes de formation

L'assemblée délibérante décide de reporter cette discussion jusqu'à plus de précisions lors de la prochaine séance.

### **\* Association « les Troqueurs de Lin »: demande de mise à disposition salle**

L'association créée le 02/07 dernier regroupe 25 adhérents sollicite la mise à disposition.

Demande de salle non exclusive et sans dépôt de matériel.

Ok à l'unanimité pour la salle de réunion de « la poste », après consultation du calendrier des occupations.

Par ailleurs, l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour création : accord à l'unanimité pour une aide de 400 €

### **\* Point sur les travaux en cours**

#### **1/ Abri-touches :**

Après échanges avec les membres de l'USC, ils nous ont fait part qu'ils ne pourront pas monter les abri-touches par manque de temps.

Le planning des services étant lui aussi bien rempli, deux entreprises locales ont été contactées :

\* Mr ROUILLARD : pas de chantier avant 2016

\* Mr KUTLU : devis sollicité pour créations de deux emplacements et retrait d'un autre. Le personnel communal ferait le montage avec l'entreprise : 2 915 € HT

Le Conseil Municipal décide de solliciter d'autres devis.

#### **2/ Foyer des jeunes :**

Suite au non-respect du règlement, constaté par Mr Le Maire, dans le local du Foyer des jeunes : 8 jeunes endormis à 9 h le matin ; bouteilles et verres sur les parterres du voisin et présence de matériels parfois hors normes.

Le Conseil Municipal décide de convoquer les représentants du Foyer des jeunes afin de leur signifier le retrait des clés du local jusqu'au 15 novembre.

### **\* Compte rendu des commissions municipales**

#### **- Numérotation des maisons en campagne:**

La remise des plaques des numéros de maisons pour les riverains de la campagne a eu lieu en présence de la Poste. Ce sont 246 numéros qui ont été attribués.

#### **- Tri sélectif – sacs jaunes :**

Un devis de la Poste a été sollicité pour une distribution aux 546 foyers des sacs jaunes soit 1228.50 € HT. Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

#### **- Commission bâtiments :**

##### **Maison 1, place l'église :**

Visite des lieux en présence de Mr et Mme Christian DUAULT.

La paroisse va occuper le rez-de-chaussée de ce bâtiment

En ce qui concerne la création de sanitaires à l'extérieur et divers travaux sur la façade et la cheminée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à lancer la consultation d'architectes.

Autres bâtiments : le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire a faire procéder à un estimation du bâtiment communal Rue de la Gare, d'un pavillon à Ste Emerentienne et de la maison de la Paroisse

Eglise : travaux à prévoir l'année prochaine.

#### Opérations logements sociaux par Côtes d'Armor Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le principe de construction de 8 pavillons locatifs sociaux dont 4 logements destinés spécifiquement aux personnes âgées et 4 logements banalisés sur les parcelles N°6 et 7 de la section AD
- Ce terrain viabilisé (branchements individuels tous réseaux – EDF, GDF, EU, EP, AEP, FT pour chaque logement inclus) sera cédé par la commune pour le montant de l'euro symbolique
- Accepte, en contrepartie des frais de viabilisation, une participation de Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 2 500 € par logement conformément à l'Accord-Cadre signé en partenariat entre Côtes d'Armor Habitat et la CIDERAL (délégation de compétence en matière d'aide à la pierre).

#### - Environnement :

L'élagage des arbres de chaque côté de l'Oust a démarré dans le but de retrouver un écoulement normal de la rivière. Travaux pris en charge par la CIDERAL.

#### - Lotissement « les Terrasses de la Chouette Chevêche »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir à la marge le projet d'aménagement du lotissement, les surfaces constructibles étant trop restreintes. A l'unanimité, l'assemblée délibérante, approuve le **principe d'augmentation de la surface constructible** selon le plan présenté par la CIDERAL, approuvé par le CAUE et autorise Mr Le Maire a déposé un permis d'aménager modificatif (modification du plan de composition)..

#### - CCAS :

Mme BAUD informe l'assemblée que le CCAS réunit dernièrement a décidé de repousser l'âge du repas des personnes âgées de 66 ans à 70 ans.

#### \* Questions diverses

- Jardin intercommunal : vol de pommes de terre et de potirons

- Crêperie : Mr Le Maire informe l'assemblée que sur demande de Mme Arlette ETIENNE alors en exercice, il a contacté par téléphone une acquéreuse potentielle. Cette personne n'avait fait aucune demande particulière à la commune et ne s'était montrée intéressée par aucune des propositions de Mr Le Maire. Il semble que la vente ne s'est pas faite à cause du prix trop élevé des locaux et du fonds de commerce.